

Communiqué de la Commission des Communautés européennes (20 décembre 1967)

Légende: Le 20 décembre 1967, la Commission européenne appelle les Six à trouver un accord en vue de la poursuite des négociations d'adhésion du Royaume-Uni à la CEE suite au désaccord qui s'est produit la veille au Conseil.

Source: Bulletin de documentation. dir. de publ. Service Information et Presse - Ministère d'Etat. 31.12.1967, n° 16; 23e année. Luxembourg. "Communiqué de la Commission des Communautés européennes (20 décembre 1967)", p. 21-22.

Copyright: (c) Service Information et Presse du Gouvernement luxembourgeois

URL:

http://www.cvce.eu/obj/communique_de_la_commission_des_communautes_europeennes_20_decembre_1967-fr-5fc66c73-0ab7-43f7-9dd1-d2eb7eca1a5d.html



Date de dernière mise à jour: 01/03/2017

Communiqué de la Commission des Communautés européennes (20 décembre 1967)

La Commission regrette profondément le désaccord qui s'est produit au Conseil des ministres au sujet de la suite à donner aux demandes d'adhésion présentées par plusieurs pays européens, et notamment la Grande-Bretagne.

Quelles que soient les difficultés de fond devant lesquelles on se trouve, la Commission persiste à penser qu'il est nécessaire d'entendre les pays intéressés et de négocier avec eux en vue d'examiner la possibilité de solutions acceptables pour tous.

La Commission, fidèle à l'esprit et aux termes de l'avis qu'elle avait remis au Conseil n'a ménagé aucun effort en vue de convaincre tous les Etats membres de chercher une solution de conciliation entre les thèses en présence.

Dans ces circonstances, elle fait appel à tous, afin que les conséquences de ces désaccords soient aussi limitées que possible. Plus que jamais, les efforts entrepris dans le domaine de l'intégration européenne devront être poursuivis avec ténacité, en même temps que doivent être recherchées les occasions de reprendre le mouvement d'élargissement des communautés, provisoirement interrompu. La Commission s'efforcera de contribuer à la réalisation de ces objectifs.